

SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Robinson (Simcoe-Est).

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

A-Ministère—

435. Administration, \$1,777,100.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. Barnett: Monsieur le président, au moment de la suspension de la séance, j'allais aborder un autre sujet se rattachant aux prévisions budgétaires du ministre des Transports et intéressant le domaine des télécommunications. Je veux exposer au comité le résultat de certains entretiens que j'ai eus là-dessus dans ma circonscription et qui portaient plus particulièrement sur la façon dont l'usage de plus en plus répandu de certaines formes de radiocommunication préoccupe les pêcheurs. Ceux-ci s'inquiètent de l'encombrement grandissant des bandes de fréquence qui leur ont été assignées, et singulièrement celle qu'on connaît, en Colombie-Britannique, sous le nom de bande des pêcheurs et qui porte le numéro 2318.

Je puis dire, après ces entretiens, que les pêcheurs souhaitent qu'on exerce une surveillance plus sévère sur l'usage qui est fait de cette bande. Je veux parler, évidemment, des conversations plutôt inutiles qui se déroulent sur les ondes aériennes au-dessus des eaux territoriales de la Colombie-Britannique. Le ministre me permettra de lui faire remarquer certains points dès maintenant, afin que, à un moment donné de l'examen de ses crédits, il puisse peut-être nous donner l'avis de ses services à ce propos.

Certains pêcheurs, surtout ceux qui utilisent des petites embarcations comme celles qu'on emploie pour la pêche à la cuiller ou au filet maillant, ne voudraient pas que des gros navires se servent d'appareils de radio très puissants pendant qu'ils dirigent leurs opérations de pêche à la senne, de sorte que ceux qui, munis d'appareils moins puissants, se trouvent dans la région immédiate ne peuvent aucunement utiliser les ondes. Un grand nombre de pêcheurs m'ont dit qu'il faudrait, dans le cas de ceux qui, munis d'appareils puissants, s'en servent pour des communications radiophoniques uniquement sur place, les contraindre à utiliser un poste émetteur-récepteur portatif quelconque ne produisant pas les parasites qu'on entend actuellement.

[L'hon. M. Harris.]

Bien des pêcheurs se sont plaints aussi de ce que, en vertu du règlement actuel, ceux qui possèdent de faibles appareils ne peuvent utiliser que la bande réservée aux pêcheurs et la bande d'urgence et que, même si leur permis leur interdit d'utiliser d'autres fréquences que celles-là, on exige un dépôt de \$50 pour le téléphone, en plus du droit de permis de \$10. A leur avis, on les taxe pour quelque chose dont ils n'ont pas le droit de se servir, étant donné le nombre de bandes restreint qu'ils peuvent utiliser.

Depuis un an ou deux, l'incertitude qui existe au sujet de la ligne de conduite du ministère à l'égard des permis a suscité beaucoup de mécontentement. En particulier, nombre de distributeurs de ce matériel estiment qu'ils ont été amenés à vendre des marchandises pour constater dans la suite qu'il ne leur était pas permis de remplir les engagements qu'ils avaient pris envers l'acheteur au moment de la vente. En d'autres termes, ils ont vendu des appareils capables de fonctionner sur un certain nombre de bandes pour découvrir plus tard que les permis n'allaient être délivrés qu'à l'égard des deux fréquences dont j'ai parlé il y a un instant. Il en est résulté que leurs clients ont été mécontents. J'espère qu'on redressera cet état de choses de façon que le vendeur et l'acheteur de cet équipement ne se sentent pas dans une situation compromettante.

Je désire soulever un autre point pendant que j'en suis à ce sujet. Nombre de pêcheurs m'ont dit qu'ils allaient être obligés de subir des examens écrits en qualité d'opérateurs de ces postes. Leur inquiétude provient de ce qu'en vertu des dispositions actuelles ils craignent d'être obligés d'entreprendre un long voyage, coûteux dans certains cas, pour se rendre à un centre, comme Vancouver ou Victoria, pour y subir ces examens écrits. Ils ne croient pas que ce soit nécessaire.

A mon avis, cela fait ressortir un point mentionné par le ministre, soit que le nombre d'employés disponibles pour ce travail au ministère ne suffit pas, en réalité, à faire face à l'usage considérablement accru des installations de radio et il faudrait, à mon avis, réfléchir à l'opportunité d'augmenter sensiblement l'organisation et les moyens existants. J'ignore s'il serait possible de procéder en collaboration avec un des autres ministères d'État, comme celui des Pêcheries, mais je sais que les pêcheurs des régions côtières sont habitués, en ce qui concerne leurs rapports avec le ministère des Pêcheries, à trouver un de ses fonctionnaires à une distance raisonnable.

Inutile d'en dire plus sur ce point. Je suppose que le ministre comprend que le ministère des Pêcheries a posté des fonctionnaires dans les différentes régions de pêche.